

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'UTILISATIONS

### DES LOCAUX DES POLINSONS // **FORMULE ANNIVERSAIRE AVEC ANIMATEUR 2H EN STUDIO**

- Inclus :

- Nombre de personnes autorisé : 8 enfants + 2 adultes au total maximum. Les parents des invités ne peuvent pas rester durant l'anniversaire. L'entrée et la sortie se feront côté « rue ». Merci de le communiquer à vos invités.

- La mise à disposition du Studio (35 m2) pendant 2h avec table, tabourets, vaisselle, enceinte bluetooth et quelques jeux d'ambiance (plots, cerceaux, kapla, foulards, petit trampoline et modules en mousse de motricité...). Non inclus : le matériel dans les placards. Un petit espace vestiaire est mis à disposition.

- Une table nappée pour le goûter des enfants avec de l'eau et des bonbons (en sachets ou en bol selon la demande), la vaisselle : verres et assiettes en carton, couverts en plastique. N'oubliez pas d'apporter le gâteau et les autres boissons ! 😊 Si vous ne souhaitez pas vous en charger, nous pouvons en commander un pour vous (en option gâteau simple au chocolat 40€). Un petit frigidaire peut être mis à disposition ainsi qu'un couteau pour le gâteau.

- Une petite décoration d'anniversaire : ballons, fanions.

- un animateur pendant 2h (sous réserve de disponibilité à la date). Exemples : jeux d'animation et/ou activité créative adaptée à la thématique et/ou artiste/clown/magie selon profil disponible. Exemples de thématiques : licorne, princesses, super-héros, pirates, sorcières, dinosaures, jungles et animaux, chevaliers et dragons... Merci de nous préciser vos attentes, l'âge et le sexe des enfants. Un supplément pourra être demandé pour des profils rares.

- Le ménage à la fin. Les espaces doivent être laissés en ordre et les déchets jetés à la poubelle prévue à cet effet.

Il est interdit d'aller dans l'aire de jeux, de garder ses chaussures, d'utiliser des clous, punaises ou adhésives forts sur les murs, d'utiliser des confettis, canons à fil et serpents à l'intérieur et à l'extérieur (cour et terrasse) de nos locaux, d'accrocher une pinata au plafond.

Nb : personnes à mobilité réduite - privilégier l'anniversaire en aire de jeux avec accès PMR plutôt que Studio

- Durée de la manifestation :

La durée de la manifestation sera conforme aux horaires convenus au moment de la réservation avec une souplesse de 10 minutes en amont pour l'installation et 10 minutes après l'anniversaire pour le rangement. Pour tout dépassement d'horaires non prévu, un supplément sera facturé. Ces dépassements ne sont accordés qu'en fonction des disponibilités. Dès 15 min de dépassement, la demi-heure supplémentaire est considérée comme due et sera facturée 50€.

- Réservation et règlement :

La réservation sera considérée comme ferme et définitive à la réception d'un acompte de 100% du montant du règlement (non remboursable).

- Annulation :

Pour les anniversaires et événements privés :

Modification ou report de la réservation (sous réserve de disponibilité) sans frais jusqu'à 1 mois avant la prestation.

Au-delà votre demande sera étudiée.

En cas d'annulation totale, la retenue sur le montant total attendu est de 25% à plus d'1 mois, 50% à moins d'1 mois, 100% à moins de 7 jours.

En cas d'annulation des prestations alimentaires et quelle qu'en soit la cause, Les Polinsons conserveront l'intégralité des sommes perçues.

En cas d'annulation pour cause de confinement sanitaire ou autre cause de force majeure, un report sera proposé à une date ultérieure.

- Restitution de la salle

La salle mise à la disposition devra être restituée dans un état correct d'utilisation. Une fois l'anniversaire terminé, tout le matériel doit être rangé et remis à sa place (tel que trouvé à l'arrivée), les décorations doivent être récupérées (ballons, guirlandes, etc).

En cas de salissures disproportionnées, les Polinsons se réservent le droit de facturer les frais de nettoyage (forfait minimum 50€). En cas de dégradations commises par le client sur les locaux, les équipements voire les parties communes d'accès aux locaux, un dédommagement sera demandé pour les réparations.

- Mesures sanitaires liées au Covid

En tant qu'organisateur d'événement, vous devez vous assurer que toutes les personnes présentes respectent les mesures sanitaires officielles en vigueur au moment de l'événement.

- Acceptation des conditions de vente.

Cette acceptation est liée à la signature du devis.

**Nom :**

**Date de la réception : .../.../...**

**Téléphone :**

**Bon pour accord et signature**